



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JE SOUHAITE CANDIDATER AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT



LIVRET À L'ATTENTION
DES CONTRACTUELS

Vous souhaitez rejoindre la fonction publique d'État !

- Pourquoi rejoindre la fonction publique d'État ? Page 4
- Comment est calculée ma rémunération ? Page 5
- Y a-t-il des compléments de rémunération ? Page 6
- Y a-t-il une période d'essai ? Page 7
- Quelles sont mes perspectives d'évolution ? Page 8
- Quels seront mes droits ? Page 9
- Quelles seront mes obligations ? Page 10



Pourquoi rejoindre la fonction publique d'État (FPE) ?

DES MÉTIERS AU SERVICE DE L'INTERÊT GÉNÉRAL

EDUCATION, SANTÉ PUBLIQUE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE POLITIQUES CULTURELLES...

LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT (FPE) SE SITUE AU COEUR DES ENJEUX NATIONAUX



L'INTÉRÊT ET LA DIVERSITÉ DES MISSIONS

PLUS DE 230 MÉTIERS SONT EXERCÉS AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT (FPE)



UN NIVEAU DE RÉMUNÉRATION COMPÉTITIF

LE SAVIEZ-VOUS ? LES AGENTS DE LA FPE SONT EN MOYENNE MIEUX RÉMUNÉRÉS QUE CEUX DES AUTRES VERSANTS À SAVOIR LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE ET LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



DE NOMBREUX AVANTAGES

RESTAURANT ADMINISTRATIF, PLACES EN CRÈCHE, CHÈQUES VACANCES, REMBOURSEMENT DES FRAIS DOMICILE-TRAVAIL, AIDES AU LOGEMENT, SÉJOURS À PETITS PRIX,...

DOMMAGE QUE LE CAMPING CAR NE SOIT PAS FOURNI !



UNE VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE PARTICULIÈREMENT DÉVELOPPÉE

SPORTS COLLECTIFS OU INDIVIDUELS, MOMENTS DE COHÉSION..., ON NE MANQUE PAS D'ACTIVITÉS !

DUR, DUR, J'AURAI DU PRENDRE LE CLUB LECTURE !



UN ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE

PLUSIEURS JOURS DE TÉLÉTRAVAIL (SOUS RÉSERVE DES BESOINS DU SERVICE), DES HORAIRES VARIABLES, UN DROIT À LA DÉCONNEXION UNE FOIS LE SERVICE QUITTÉ....



Je vais signer mon contrat : comment est calculée ma rémunération ?

AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE, LA RÉMUNÉRATION EST DÉTERMINÉE À PARTIR D'INDICES. ON PARLE DE RÉMUNÉRATION ET NON PAS DE SALAIRE CAR L'AGENT N'EST PAS SALARIÉ.

A NE PAS CONFONDRE AVEC L'INDICE BOURSIER !

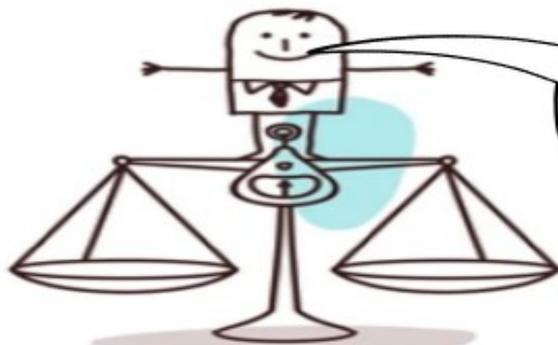


POUR LES CONTRATS COURTS, LA RÉMUNÉRATION EST FORFAITAIRE ET DÉFINIE EN FONCTION DU NIVEAU DE POSTE OCCUPÉ (A, B OU C).

LES POSTES DE CATEGORIE A SONT LES MIEUX RÉMUNÉRÉS.



LA RÉMUNÉRATION DES CONTRATS LONGS EST CALCULÉE À PARTIR DE VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET DU TYPE DE POSTE PROPOSÉ.



L'ADMINISTRATION VEILLE A OFFRIR DES NIVEAUX DE RÉMUNÉRATION SIMILAIRES QUE L'ON SOIT CONTRACTUEL OU FONCTIONNAIRE.

Y a t-il des compléments de rémunération ?

L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE EST DESTINÉE À COMPENSER LES DISPARITÉS DU COÛT DE LA VIE SUR LE TERRITOIRE. A TITRE D'EXEMPLE, DANS LA MÉTROPOLE NANTAISE, SON MONTANT ÉQUIVAUT À 1% DU TRAITEMENT BRUT PERÇU

LE SAVIEZ-VOUS ? L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE A ÉTÉ MISE EN PLACE AU SORTIR DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE ET AVAIT POUR BUT DE COMPENSER LA DIFFICULTÉ À SE LOGER DANS LES COMMUNES LES PLUS SÉVÈREMENT TOUCHÉES PAR LES DESTRUCTIONS.



LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT DOMICILE-TRAVAIL

L'ADMINISTRATION REMBOURSE 75% DES FRAIS OCCASIONNÉS (TRANSPORT EN COMMUN) ET OCTROIE JUSQU'À 300€ PAR AN SI VOUS UTILISEZ UN MODE DE TRANSPORT ALTERNATIF (VÉLO, TROTINETTE, COVOITURAGE...). CES DEUX REMBOURSEMENTS SONT CUMULABLES.



VOUS AVEZ DROIT AU SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (SFT) DÈS LORS QUE VOUS AVEZ AU MOINS 1 ENFANT À CHARGE. SON MONTANT DÉPEND DU NOMBRE D'ENFANTS À VOTRE CHARGE ET DE VOTRE INDICE DE RÉMUNÉRATION.

VIVEMENT UN 2E ENFANT !



Y a t-il une période d'essai ?

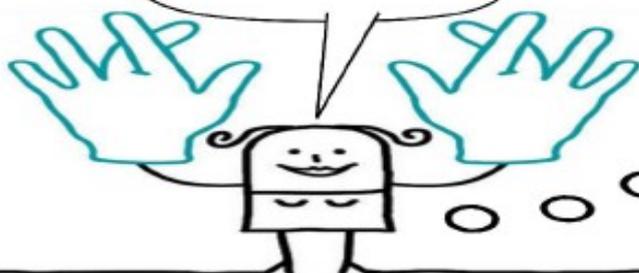
LE CONTRAT QUE VOUS SIGNEZ PEUT PRÉVOIR UNE PÉRIODE D'ESSAI. SA DURÉE EST DÉTERMINÉE EN FONCTION DE LA DURÉE DU CONTRAT.

J'AI BIEN FAIT
D'EMMENER DES
CHOUQUETTES TOUS
LES MATINS.



LA PÉRIODE D'ESSAI PEUT ÊTRE RENOUVELÉE UNE FOIS.

JE CROISE LES DOIGTS
POUR QUE ÇA PASSE.



VITE DES
CHOUQUETTES !

IL PEUT ÊTRE MIS FIN À LA PÉRIODE D'ESSAI (ET DONC AU CONTRAT) SUR DEMANDE DE L'AGENT OU DE SON EMPLOYEUR.

POURQUOI VOUS
METTEZ FIN À
MON CONTRAT ?



PARCE QUE JE
N'AIME PAS LES
CHOUQUETTES !

Quelles sont mes perspectives d'évolution ?

LE RENOUELEMENT DE CONTRAT

EN CAS DE RENOUELEMENT DE VOTRE CONTRAT, VOUS SEREZ PRÉVENU AVANT LA FIN DE CELUI-CI :

- AU MOINS 8 JOURS À L'AVANCE (CONTRAT < À 6 MOIS)
- AU MOINS 2 MOIS A L'AVANCE (CONTRAT > 2 ANS)



LE PASSAGE EN CDI

AU BOUT D'UN CERTAIN TEMPS (VARIABLE SELON LES SERVICES), L'ADMINISTRATION PEUT VOUS PROPOSER UN CDI.



LA RÉALISATION D'UN PROJET PROFESSIONNEL

L'ADMINISTRATION OFFRE DE NOMBREUSES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION. SI VOUS LE SOUHAITEZ, VOUS POURREZ BÉNÉFICIER D'UN ENTRETIEN AVEC LA DRH POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE ORIENTATION.



LE SAVIEZ-VOUS ? SI VOUS INTÉGREZ UN CYCLE PRÉPARATOIRE À UN CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE, VOTRE SERVICE EMPLOYEUR PEUT VOUS OCTROYER UN CONGÉ SANS RÉMUNÉRATION.

CE CONGÉ EST ACCORDÉ POUR LA DURÉE DU CYCLE PRÉPARATOIRE. AINSI, SI À L'ISSUE DE CE CYCLE VOUS N'ÊTES PAS TITULARISÉ, VOUS POUVEZ ÊTRE RÉEMPLOYÉ DANS VOTRE SERVICE D'ORIGINE.

Quels seront mes droits ?

EN TANT QU'AGENT CONTRACTUEL, VOS DROITS SONT IDENTIQUES A CEUX DES FONCTIONNAIRES. ILS SONT RÉGIS PAR LE CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.

COMME LE DISAIT UN HAUT FONCTIONNAIRE, "PUISQUE QUE C'EST UN DROIT, J'EN FAIS UN DEVOIR." (FRANÇOIS RAUX, 1863-1955)



LE PRINCIPE DE NON DISCRIMINATION

NOUS SOMMES TOUS ÉGAUX !



LA PROTECTION JURIDIQUE

PAS DE PANIQUE, L'ADMINISTRATION EST ARRIVÉE

AIDEZ-MOI !



LE DROIT SYNDICAL, LE DROIT DE GREVE ET LES DROITS SOCIAUX

UN POUR TOUS, TOUS POUR UN !



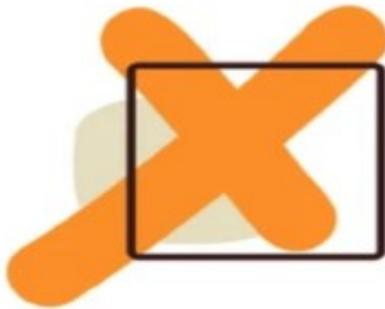
LE DROIT A LA FORMATION

BIENVENUE A LA FORMATION "ETRE SYNTHÉTIQUE" QUE NOUS ABORDERONS AU TRAVERS DE 45 CHAPITRES.



Quelles seront mes obligations ?

EN TANT QU'AGENT CONTRACTUEL, VOS OBLIGATIONS SONT IDENTIQUES À CELLES DES FONCTIONNAIRES. ELLES SONT RÉGIES PAR LE CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE



COMME LE DIT UN PHILOSOPHE, "NOS DEVOIRS - CE SONT LES DROITS QUE LES AUTRES ONT SUR NOUS."
(F.NIETZSCHE, 1844-1900)

L'AGENT DOIT FAIRE PREUVE DE DISCRÉTION PROFESSIONNELLE ET GARDER LE SECRET PROFESSIONNEL



PAS LA PEINE D'ESSAYER, JE NE DIRAI RIEN !

LE CUMUL D'ACTIVITÉS EST STRICTEMENT ENCADRÉ



2 POSTES, ÇA FAIT TROP !

L'AGENT A UN DEVOIR D'OBEISSANCE ENVERS SA HIERARCHIE



ÇA VA EN BAS ?

SUR LE LIEU DE TRAVAIL, L'AGENT DOIT RESPECTER LES PRINCIPES DE LAICITÉ ET DE NEUTRALITÉ

PAS DE POLITIQUE

PAS DE RELIGION

PAS DE DISCRIMINATION



Je souhaite agir pour l'intérêt général !

Trouvez votre prochain emploi dès maintenant
en scannant le QR code ci-dessous



<https://choisirleservicepublic.gouv.fr/>